



DIRECTION DE L'ORDRE PUBLIC
ET DE LA CIRCULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Préfecture de Police communique :

Le **samedi 27 juillet 2019**, à partir de 09 heures 00 un Groupe « Parisiens et Banlieusards Gilets Jaunes depuis 40 ans » appelle à une manifestation de voie publique.

Les participants se rassemblent place Joffre (Mur de la Paix) puis à partir de 11 heures 30, défilent sur demi-chaussée jusqu'à la place Léon Blum, via l'itinéraire suivant :

Avenue de la Motte Picquet – avenue de Suffren – place de la République du Panama – boulevard Garibaldi – place Henri Queuille – boulevard Pasteur – place des 5 Martyrs du Lycée Buffon – place de Catalogne – rue Jean Zay – rue Froidevaux (à contresens, puis sens normal) – place Denfert Rochereau (pause) – boulevard Arago – boulevard Saint Marcel – boulevard de l'Hôpital – place Valhubert (pause) – pont d'Austerlitz (couloir bus) – place Mazas – quai de la Râpée – boulevard de la Bastille – place de la Bastille – rue de la Roquette.

II – LES RESTRICTIONS : Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2019 – 00644 du 26 juillet 2019

1 – Zone interdite de manifester le samedi 27 juillet 2019

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans le périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré et délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Place de la Porte Maillot ;
- Avenue Malakoff ;
- Avenue Raymond Poincaré ;
- Rue de Longchamp ;
- Place de Mexico ;
- Rue Decamps ;
- Avenue Georges Mandel, dans sa partie comprise entre la rue Decamps et la rue Scheffer;
- Rue Scheffer ;
- Rue Vineuse ;
- Place de Costa Rica;
- Rue de l'Alboni
- Avenue du Président Kennedy
- Pont d'Iéna
- Quai Branly
- Avenue de la Bourdonnais
- Rue Duquesne
- Rue d'Estrées ;
- Rue de Babylone
- Rue du Bac
- Quai Voltaire
- Quai Malaquais
- Pont des Arts
- Quai François Mitterrand
- Quai de l'Amiral Coligny
- Rue du Louvre
- Rue Montmartre
- Rue de Réaumur
- Rue du 4 Septembre
- Place de l'Opéra
- Rue de la Chaussée d'Antin
- Place d'Estiennes d'Orves
- Rue de Londres
- Rue de Constantinople
- Avenue de Villiers
- Place du Maréchal Juin
- Boulevard Pereire, jusqu'à la place de la Porte Maillot.

Sont interdits également les cortèges, défilés et rassemblements dans un périmètre comprenant Notre-Dame de Paris et délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

- Boulevard du Palais
- Quai de la Corse
- Quai aux Fleurs
- Quai de l'Archevêché
- Pont de l'Archevêché
- Quai de la Tournelle
- Quai de Montebello
- Petit Pont – Cardinal Listiger
- Quai du Marché Neuf
- Boulevard du Palais

2 – Zones susceptibles d'être interdites à la circulation le samedi 27 juillet 2019, dès que les circonstances l'exigent

En complément, la circulation des véhicules à moteur est susceptible d'être interdite dans le périmètre délimité par les voies suivantes, non incluses :

Au nord de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu,

Au sud de l'avenue des Champs Elysées

Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1^{er}

Secteur Hôtel de Matignon

Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.

Par voie de conséquence, la Préfecture de Police conseille aux automobilistes de contourner très largement les zones concernées.